La cellule PDP

Prévention de la Désinsertion Professionnelle

Détecter, orienter et agir précocément

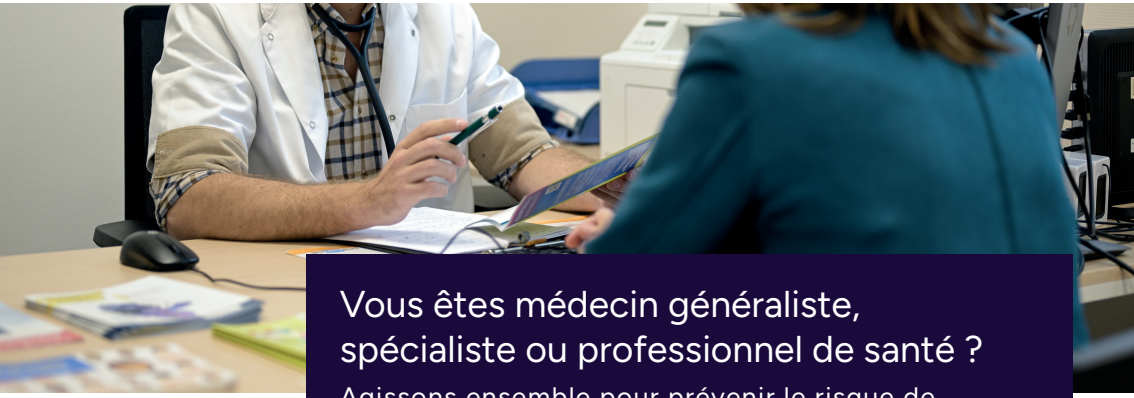

Vous êtes médecin généraliste, spécialiste ou professionnel de santé ?

Agissons ensemble pour prévenir le risque de désinsertion professionnelle : faciliter le retour au poste et privilégier le maintien dans l'emploi.

Qu'est-ce que la Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP) ?
C'est prévenir le risque de perdre son emploi suite à une altération de la santé (d'origine professionnelle ou non) du travailleur.

Après visite médicale, des **professionnels** accompagnent votre patient au sein d'une **cellule pluridisciplinaire**.

- Médecins du travail
- Chargé de maintien ergonome
- Psychologue du travail
- Assistante sociale
- Infirmiers en santé travail
- Assistante médicale
- Autres acteurs : *CAP Emploi, CARSAT, Assurance Maladie…*

Une remobilisation possible grâce à la cellule PDP (travailleur en activité ou en arrêt)
Le salarié peut entreprendre la mise en place d'action(s) de redynamisation précoce(s), accompagné par le SIST Narbonne.

Une action conjointe entre le médecin généraliste / spécialiste, les professionnels de santé et le médecin du travail est bénéfique.

1 Avenue du forum, 11100 Narbonne · sist-narbonne.com · SIST Narbonne

Accompagner c'est avant tout repérer

Visite à la demande du salarié en poste

Visite de pré-reprise
(Article R. 4624-29 du code du travail)
Dans le but d'un signalement précoce, peut être demandée par le médecin traitant, le médecin conseil ou le salarié à partir de 30 jours d'arrêt.

Visite de mi-carrière
Réalisée autour des 45 ans, vise à anticiper le vieillissement au travail en évaluant l'adéquation poste/santé

Des outils mobilisables pendant l'arrêt de travail

Évaluer la compatibilité poste de travail / état de santé
RQTH, Essai Encadré, Convention de Rééducation Professionnelle en Entreprise (CRPE)

Se former
Pour se remettre à niveau ou pour accéder à une reconversion

Construire un nouveau projet professionnel
Le bilan de compétences

Reprendre progressivement une activité professionnelle
Le temps partiel thérapeutique

Une question ? Contactez-nous à : pdp@sist-narbonne.com